

Je ne demande pas au ministre de détailler des règlements en particulier. Je lui demande simplement si l'on a rédigé les règlements. A-t-on établi des dispositions spéciales qui aideront à l'intégration des régimes actuels? Elle peut bien déclarer qu'aucun règlement n'est encore rédigé, mais ce faisant, elle nous prend pour une bande de naïfs, qui ne sont pas membres du Parlement depuis très longtemps et n'en connaissent pas le fonctionnement. L'honorable représentante peut bien supposer cela, mais elle devrait répondre à la deuxième partie de ma question. Le gouvernement songe-t-il à adopter des règlements afin de tenir compte des régimes existants? Il y en a environ 5,000 au Canada.

Bref, il ne me suffit pas que le ministère, le gouvernement et le Parlement fournissent des renseignements. Je veux savoir si le gouvernement songe à adopter des règlements en vue de la fusion des régimes de pensions existants. Si la réponse est négative, nous saurons que le gouvernement ne réserve pas un bon accueil à ces gens.

L'hon. Mlle LaMarsh: Si le député veut avoir une réponse en un mot, aux questions un, deux, trois et quatre, je réponds non.

M. Horner (Acadia): Eh bien, je ne suis pas content, car c'est la réponse que je craignais. Je m'adresserai au secrétaire parlementaire pour qui j'ai de l'admiration depuis longtemps. C'est un homme jeune comme moi. Il prend au sérieux les problèmes qui se posent aux Canadiens.

L'hon. Mlle LaMarsh: Le député se rend-il compte jusqu'à quel point il compromet la carrière de mon secrétaire parlementaire?

M. Horner (Acadia): Je n'ai nullement l'intention de compromettre la carrière du secrétaire parlementaire. Je sais que sa carrière n'a pas de limites. Je dis en connaissance de cause qu'il a un avenir prometteur, que je ne veux absolument pas compromettre. Le ministre a dit non. Que tout le pays le sache. Mon unique souci, que ce soit à titre de député ministériel ou de membre de l'opposition, a été celui du législateur qui se préoccupe de tous les problèmes avec lesquels les Canadiens sont aux prises.

Les gens qui participent à des régimes existants m'ont demandé «Comment nos régimes s'intégreront-ils à celui-là?» Je ne pouvais réellement pas leur répondre. J'ai répondu que j'espérais cette intégration et ils ont fait écho à ce souhait. Il y a bien des gens qui participent à des régimes privés. J'ai mentionné les instituteurs et les employés municipaux. Les syndicats ouvriers et bien d'autres Canadiens, peut-être à l'exception des jour-

[M. Horner (Acadia).]

naliers et des cultivateurs, cotisent à des régimes privés de pensions, et dans certains cas des cultivateurs y cotisent aussi.

Il ne me suffit pas de leur dire: «Nous avons envoyé des renseignements. Ne les avez-vous pas reçus?» Sur 100 personnes, 99 diront qu'elles n'ont jamais vu ces renseignements. On leur a dit que leurs régimes ne pourraient être intégrés et par conséquent elles se voient chargées d'un autre fardeau. J'essaie d'en arriver au cœur du problème. Je lui ai posé une question bien simple. Songe-t-elle à édicter des règlements spéciaux visant l'intégration des régimes existants?

Une voix: Répétition.

M. Horner (Acadia): Cela m'est égal. J'ai appris qu'il faut se répéter si on veut se faire entendre. Le «non» du ministre signifie que le gouvernement ne prévoit aucune disposition spéciale pour les régimes de pensions privés: s'ils peuvent s'intégrer, tant mieux, sinon, tant pis.

Les gens contribueront à deux régimes ou perdront les droits qu'ils ont déjà acquis dans un régime privé. Il ne faut pas traiter cette question à la légère. Le ministère du Revenu national devrait l'examiner.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, si l'honorable député désire obtenir des réponses à certaines de ses questions, je pourrais peut-être lui lire un passage du texte d'un programme de télévision auquel participaient M. Robarts, premier ministre de l'Ontario, et M. Coward, membre de la Commission des pensions de l'Ontario. On a posé des questions fort semblables lors de cette émission. Le premier ministre Robarts a alors déclaré:

La deuxième question que je connaisse...

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre du Revenu national s'est levé pour répondre à l'honorable député d'Acadia, qui désire obtenir des réponses à ses questions. Or, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social y a déjà répondu lorsqu'il a dit: «Non, non, non». Voici que le ministre du Revenu national se lève pour parler au premier ministre Robarts, qui n'a absolument rien à voir au problème dont le comité est actuellement saisi.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je devrai écouter ce que le ministre du Revenu national a à dire avant de pouvoir décider si ses propos sont recevables.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, l'honorable député vient de soulever des questions que nombre de Canadiens se sont déjà posées. L'intégration est l'une d'elles.